

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 16 septembre 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LA MESURE PRISE PAR LES ÉTATS-UNIS CONTRE
L'EXPORTATION DE POMMES DE TERRE

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur le Président, depuis un an le ministère américain du Commerce, par le truchement de ses organismes, examine les conditions dans lesquelles se pratique le commerce de la pomme de terre entre le Canada et les États-Unis. Il a découvert ainsi qu'il y avait lieu de croire qu'il se faisait du dumping préjudiciable aux États-Unis.

Je reconnais que le libellé de la loi permet probablement de justifier pareille conclusion. Je vous ferai aussi remarquer que le commerce traditionnel des denrées entre le Canada et les États-Unis se pratique depuis près d'un siècle et que la nature de ce commerce n'a pas été prise en considération dans l'application à la lettre de la loi.

Je crois impérieux que tous les ministres dont le portefeuille intéresse l'agriculture ou le commerce international présente les instances les plus énergétiques possibles à leurs homologues américains, car cette décision va constituer un précédent. Il ne s'agit en l'occurrence que des pommes de terre, mais cela ouvrira la voie à des décisions comparables à l'égard d'autres produits pouvant être considérés en vertu de la loi américaine comme faisant l'objet d'un dumping aux États-Unis. C'est aussi l'occasion pour le Canada de freiner l'importation de produits horticoles américains.

Quelle que soit la décision que le ministère de l'Industrie et du Commerce prendra le 18 novembre, je crois, elle pourrait être très préjudiciable aux pratiques commerciales traditionnelles...

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député, mais le temps dont il disposait est expiré.

* * *

LA COLLINE DU PARLEMENT

ON DEMANDE DE FAIRE DÉMÉNAGER LE CAMP DE LA PAIX

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur le Président, trop c'est trop. Je veux parler de cette horreur sur les pelouses devant les édifices du Parlement. La chose a commencé il y a plusieurs mois dans un coin reculé des pelouses où on pouvait voir un campement sans grande importance en signe de protestation contre la mise à l'essai du missile de croisière. Ce campement de la paix a grossi pour devenir une installation qui offusque la vue et semble être installé en permanence en bordure de l'allée principale et fait songer à une minable foire de bric-à-brac.

Je suis entièrement en faveur de la liberté d'assemblée et du droit de protester sur la colline du Parlement 24 heures par jour, sept jours par semaine, 52 semaines par an. Mais je voudrais rappeler aux députés que mon chef adjoint, le député du Yukon (M. Nielsen), a déclaré à la Chambre en juin dernier, qu'il y a une différence énorme entre une manifestation pacifique et une occupation en permanence. Quant à cela, pourquoi ne pas permettre aux agriculteurs de s'installer avec leurs tracteurs sur les pelouses. Nous pourrions aussi inviter les étudiants de nos universités qui ne peuvent pas trouver de logement à Ottawa à y dresser des tentes. Ce serait aussi sensé que de continuer à permettre à ceux qui protestent contre les missiles de croisière de s'exhiber sur les pelouses. Ce camp de la paix s'étend comme de la mauvaise herbe.

Ce à quoi je veux en venir, monsieur le Président, c'est que quelqu'un devrait dire à ces gens de modifier leur comportement et d'agir avec la dignité appropriée à cet endroit. A première vue, la colline du Parlement donne une impression assez pitoyable.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES CONSÉQUENCES DE LA DESTRUCTION DE L'AVION CIVIL
CORÉEN

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le geste récent des Soviétiques, qui ont abattu un avion civil coréen avec un avion de chasse au-dessus de la mer du Japon, ce qui a entraîné la mort de 269 personnes dont dix Canadiens, est un acte de barbarie qui, par son importance, a peu de parallèles dans l'histoire de l'aviation civile en temps de paix.

Par une résolution unanime, les députés ont condamné cette action, exigé des Soviétiques une explication complète et véridique, demandé une enquête complète et impartiale sous les auspices des Nations Unies et de l'Organisation de l'aviation civile internationale et, également, des dédommagements généreux pour les familles des victimes canadiennes dont l'une est originaire de la circonscription d'Algoma. Toutefois, personne à la Chambre ne peut réellement comprendre ou ressentir l'anxiété, la peine et le désespoir des parents et des amis de ces dix Canadiens innocents qui ont perdu la vie à cause de cet acte insensé. Ils ont toute notre sympathie, et nous leur offrons nos sincères condoléances pour la perte de ces êtres chers.

Les conséquences à long terme de cette tragédie sont également très graves. Les bonnes relations entre les pays et les peuples reposent sur la confiance. C'est particulièrement vrai dans les négociations sur le désarmement qui se déroulent cet automne à Genève. Cet incident a gravement porté atteinte à la confiance que les Canadiens pouvaient avoir envers les dirigeants soviétiques.